



## Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5507<sup>e</sup>** séance

Mardi 8 août 2006, à 12 h 30

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	Nana Effah-Apenteng .....	(Ghana)
<i>Membres :</i>	Argentine .....	M. Mayoral
	Chine .....	M. Li Kexin
	Congo .....	M. Okio
	Danemark .....	M <sup>me</sup> Løj
	États-Unis d'Amérique .....	M. Brencick
	Fédération de Russie .....	M. Smirnov
	France .....	M. de Rivière
	Grèce .....	M <sup>me</sup> Papadopoulou
	Japon .....	M. Kitaoka
	Pérou .....	M <sup>me</sup> Zanelli
	Qatar .....	M. Al-Bader
	République-Unie de Tanzanie .....	M. Manongi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Johnston
	Slovaquie .....	M. Burian

### Ordre du jour

Questions d'ordre général relatives aux sanctions

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 12 h 30.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Questions d'ordre général relatives aux sanctions**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2006/616, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Argentine, le Danemark, les États-unis d'Amérique, la France, le Japon, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Slovaquie.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Argentine, Chine, Congo, Danemark, France, Ghana, Grèce, Japon, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1699 (2006).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 12 h 35.*